

PIECES A FOURNIR POUR LA CIBLE STATIONS ET HUBS DE RECHARGE HAUTE PUISSANCE

Justificatifs en validation d'offre :

- En cas de nouveau raccordement :** Proposition de raccordement individuel (PDR) entête GRD postérieure à l'annonce du dispositif (15/12/2020).
- En cas de raccordement existant :** Attestation des caractéristiques du PDL entête GRD*.
- En cas de raccordement existant :** Justificatif de première dépense concernant l'infrastructure de recharge.
- Informations bancaires** de la personne qui reçoit la prime.

Justificatifs en validation finale :

- PV de réception des travaux.**
- Attestation de conformité du Consuel** (obligation légale) et l'éventuelle proposition de raccordement individuel (PDR) modificative.
- Attestation sur l'honneur de fin de travaux** signée par le bénéficiaire et le porteur de l'offre.
- Document de synthèse des dépenses rempli** (déclaratif).
- Photo postérieure et une photo antérieure** aux travaux de l'installation de la station.
- Certificat de qualification P3** (QUALIFELEC ou AFNOR) de l'installateur.
- Charte AFIREV signée** conforme avec les exigences ADVENIR pour cette cible.
- Signal de transmission des données de recharge.**
- Certificat de connexion à GIREVE.**

* Pour obtenir une attestation des caractéristiques du PDL entête GRD, merci de contacter le GRD concerné par la demande via l'adresse attestationgrd@advenir.mobi en indiquant le numéro de PDL concerné et en fournissant le [formulaire ci-joint](#) complété et signé par le détenteur du PDL.

Attention, seuls les projets dont la proposition de raccordement individuel (PDR) ou la première dépense liée à l'infrastructure de recharge est **postérieure au 15 décembre 2020, date d'annonce du dispositif**, sont éligibles à cette cible. **L'équipe ADVENIR procédera à une vérification de cette date dans les documents justificatifs envoyés.**